

RAPPORT N° 00/3-46
au Conseil Municipal

OBJET

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Directeur Général et Directeur Général Adjoint des Services)**

L'Article 31 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Journal Officiel du 13 avril 2000) dispose que :

Au 1° de l'Article L. 2122-19 et à l'Article L. 2511-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux troisième et quatrième alinéas de l'Article 47 et au quatrième alinéa de l'Article 53 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale :

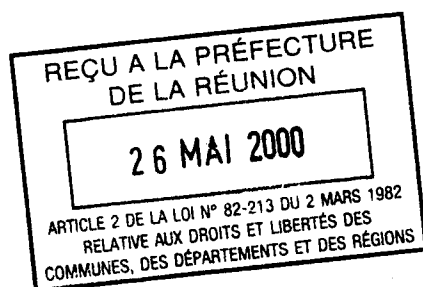
- les mots «Secrétaire Général» sont remplacés par les mots «Directeur Général des Services» ;
- les mots «Secrétaire Général Adjoint» sont remplacés par les mots «Directeur Général Adjoint des Services».

En conséquence, il convient de modifier le Tableau des Effectifs, comme suit :

Situation ancienne	Situation nouvelle	Nombre
Secrétaire Général	Directeur Général des Services	1
Secrétaire Général Adjoint	Directeur Général Adjoint des Services	1

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/3-46
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 mai 2000

OBJET

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Directeur Général et Directeur Général Adjoint des Services)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/3-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la modification du Tableau des Effectifs, comme suit :

Situation ancienne	Situation nouvelle	Nombre
Secrétaire Général	Directeur Général des Services	1
Secrétaire Général Adjoint	Directeur Général Adjoint des Services	1

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 MAI 2000

LE MAIRE**Michel TAMAYA**